

BULLETIN LÉGUMES

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Le Bulletin Légumes Bourgogne-Franche-Comté s'adresse aux professionnels des productions légumières. Bulletin d'actualité, il vous apporte des informations techniques et réglementaires et vous informe sur l'agenda régional de la filière.



Au sommaire

- **Les Courges : conseils de récolte et de conservation**
- **Engrais vert d'automne-hiver : c'est le moment!**
- **Compte-rendu d'essai technique jeunes pousses de la CA 21**
- **Réglementation : protection des végétaux**
- **La pépinière maraîchère de Chalezeule recrute !**
- **Programme technique automne-hiver**



Les Courges : Récolte et Conservation

La culture des courges (potimarron, butternut, courge musquée...) dure 3 à 4 mois du semis à la récolte.

Récolte

La récolte a lieu de fin août à octobre (selon la date de semis et les variétés) :

- Guetter les signes de maturité : la plante ne pousse plus, son feuillage jaunit et se dessèche, l'écorce des fruits prend sa coloration définitive et un reflet mat, le pédoncule devient plus sec, ligneux et brun...
- Récolter des fruits sains, indemnes de blessures et mûrs (plusieurs passages nécessaires)
- Récolter avant les 1ères gelées (les fruits gèlent à -1°C) en période sèche et ensoleillée, en conservant une partie du pédoncule coupé à ras pour éviter les blessures par frottement.



Laisser sécher les fruits 2-3 jours avant de les stocker (récolte en 2 temps). Si la récolte en 2 temps n'est pas possible à cause des conditions météo, faire sécher les fruits à température élevée pour qu'ils puissent cicatriser (25-30°C pendant 10 jours).

Remarque : si des gelées fortes ou prolongées sont prévues avant la récolte, protéger la culture avec un voile (P17). Attendre le dégel pour rentrer les fruits. Un manque de maturité ou un début de gelée légère peuvent être rattrapés par un stockage à chaud (>15°C).

Stockage et conservation

Attention au transport des fruits, éviter les meurtrissures, chutes ou frottements. Pour la conservation, il est intéressant d'avoir un local spécifique aux courges afin de pouvoir bien maîtriser les conditions spécifiques :

- Un local sec, bien ventilé, avec une température stable de 10 à 15°C (au-delà, les fruits se rabougrissent) et une humidité de 60 à 75%. Le local peut laisser passer la lumière du jour
- Les supports doivent permettre la surveillance des fruits et une bonne circulation de l'air autour des courges. Les fruits peuvent être posés sur des étagères, dans des palettes, des claies, des caisses ou disposés au sol sur de la paille ou du carton ondulé
- La limitation de la condensation est un facteur clé d'une bonne conservation



La durée de conservation varie de 2 à 4 mois (voire 6 mois), suivant les variétés, leur maturité et les conditions de stockage. Trier régulièrement les fruits pour éviter le développement de champignons.

Echelle de conservation des courges : potimarron, muscade < butternut < longue de Nice

Léa Nisolle, CRA BFC, chargée de mission agroécologie



Engrais verts d'automne-hiver : c'est le moment !

La saison 2018 est bien avancée. Les cultures en cours ou en fin de récolte laissent la place à de nouvelles ou à des sols non occupés. Dans ce cas, cela peut-être l'occasion d'installer un engrais vert le temps de l'automne ou jusqu'à la sortie de l'hiver. C'est le créneau majoritairement utilisé pour installer une interculture en maraîchage dans la région, les sols étant plus disponibles.

Retours sur les pratiques réalisées au sein du groupe DEPHY maraîchage Franche-Comté et sur la formation engrais verts avec Hélène VEDIE (GRAB) du 13 février dernier.

QUELLE(S) ESPÈCE(S) ?

Pour ce créneau, les 4 grandes familles les plus utilisées sont :

- Les graminées : bonne couverture, diversification de la rotation
- Les crucifères : développement rapide, système racinaire pivot. Attention : gélives à partir du stade rosette, hôte de Sclerotinia
- Les légumineuses : capacité de fixer l'azote de l'air, croissance assez lente. Attention : hôte de Sclerotinia
- Les hydrophyllacées (phacélie) : diversification de la rotation, bonne structuration du sol, chère et sensible

Densités recommandées en kg/ha (semis d'une seule espèce)

Graminées			Crucifères	Légumineuses				Hydrophyllacées
Ray Gras Italien	Seigle	Avoine, triticales, blé, orge, ...	Radis japonais, navette, moutarde, radis fourrager, roquette, ...	Vesce	Trèfle	Pois fourrager	Féverole	Phacélie
25-30	120	120-150	10-20	60	25-30	160	200	15

Des mélanges sont également possibles et très souvent utilisés permettant de combiner les différents atouts de chaque famille et d'assurer une meilleure réussite de l'interculture. Les doses de semis sont à adapter en fonction des proportions souhaitées (exemple : seigle/pois fourrager, respectivement 60 et 80 kg/ha).

Au sein du groupe DEPHY, des mélanges graminées – légumineuses sont essentiellement utilisés (parfois céréales/légumineuses seules ou crucifères/sarrasin en plus) : vesce/seigle/pois, féverole/vesce/avoine, triticale/pois, ... Les graines issues de producteurs locaux (coopératives ou directement agriculteurs) sont privilégiées quand cela est possible (meilleur coût et adaptation au climat).

QUAND ET COMMENT ?

Les dates de semis doivent prendre en compte le climat (températures), les cultures précédentes (fin) et suivantes (date d'implantation, possibilité de rentrer sur les terres avant ?). Au sein du groupe, la mise en



place de l'engrais vert a lieu en septembre - octobre (fin d'été - début d'automne dans les zones de montagne).

Sous abris, le créneau est allongé (septembre-novembre).

Le sol est souvent travaillé avant ou pendant le semis. Le travail du sol peut être mécanique ou manuel, dans ce cas, mieux vaut rappuyer le sol (rouleau, ...) pour favoriser la germination

Mélange triticale-pois semé en octobre
- Sancey -27/11/2017

ENTRETIEN :

Un apport d'éléments minéraux en faibles quantités est possible pour favoriser l'installation de l'interculture (non réalisé au sein du groupe DEPHY).

Des arrosages, surtout au semis, peuvent être nécessaires. Des fauches ou broyages en cours sont parfois à faire.

DESTRUCTION :



Selon le mélange choisi et la culture suivante, l'engrais vert peut être détruit à la fin de l'automne, ou alors en fin d'hiver-début de printemps. En fonction du développement de l'interculture, un travail du sol peut être suffisant. Sinon broyage ou fauche, puis, travail du sol avec un ou plusieurs passage(s) pour enfouir l'engrais vert.

Selon le développement de l'interculture et son C/N, un délai de 1 semaine à 3 semaines minimum doit être respecté avant plantation. L'utilisation d'une bâche accélère la dégradation de l'engrais vert.

Si vos terres ne sont pas disponibles à la fin de l'automne, le créneau mars – juin, se conduisant sensiblement pareil, est également possible.

Destruction Engrais
verts au Rotofil
Besançon – 24.05.2017

Alors à vos engrais, semez !!

Margot DULAIS, CRA BFC, ingénieure réseau groupe DEPHY maraîchage Franche-Comté.



Compte-rendu de l'essai réalisé par la chambre d'agriculture de Côte d'Or sur 3 exploitations d'avril à décembre 2017

1. But de l'essai

Les consommateurs sont de plus en plus attentifs au mode de production et à l'origine des produits mais souhaitent toujours une gamme de choix de plus en plus large.

Ainsi, dans un souci de limiter le temps consacré au parage et à la préparation d'une salade pommée, les consommateurs se tournent facilement vers les mescluns, mélanges peu produits par les maraîchers jusqu'alors.

Par ailleurs, peu de références existent sur ce sujet.

L'objectif de cet essai sera d'évaluer la faisabilité technique des jeunes pousses, sous abri et en plein champ, à partir de mottes ou de semis.

2. Protocole

3 lieux tests, culture en plein champ, sous abris, à partir de mottes ou de semis :

- **Messigny et Vantoux** : agriculture conventionnelle, Sol argilo-calcaire
Sous abri, semis d'automne
- **Auxonne** : agriculture conventionnelle, Sol sableux
Plein champ, mottes printemps
Plein champ, semis d'été
Sous abri, semis d'automne
- **Auxonne** : agriculture biologique, Sol sableux
Plein champ, mottes printemps

Les espèces et variétés testées

En plants :

Plants fournis par Cellier	semencier	conv	AB
Clairgeons Mélange	vanoise, javanice, belgarde, rivale, kuzxo, picnic gautier	x	x
Lolo Multifeuille Rouge Telex	Rijk Zwaan	x	x
Lolo Multifeuille Verte Expertise	Rijk Zwaan	x	x
Multifeuille F de Ch Blonde Cousteau	Rijk Zwaan	x	x
Multifeuille F de Ch Brune Xandra	Rijk Zwaan	x	x
Multifeuille Laitue Rouge Seurat	Rijk Zwaan	x	x
Multifeuille Laitue Verte Erasmus	Rijk Zwaan	x	
Lolo Multifeuille Laitue Verte Aquino	Rijk Zwann	x	x
Roquette	Voltz	x	
Betterave Bull's Blood (jeune pousse)	Voltz	x	
Epinard Banjo (jeune pousse)	Voltz	x	
Mizuna Early (jeune pousse)	Voltz	x	
Mizuna Rouge (jeune pousse)	Ducrettet	x	
Oseille	Clause	x	
Oseille Rouge Scarlet	Voltz	x	
Poirée Rubis (jeune pousse)	Voltz	x	

Pour le semis :

Lolo Multifeuille Rouge Telex	Rijk Zwaan
Lolo Multifeuille Verte Expertise	Rijk Zwaan
Multifeuille F de Ch Blonde Cousteau	Rijk Zwaan
Multifeuille F de Ch Brune Xandra	Rijk Zwaan
Multifeuille Laitue Rouge Seurat	Rijk Zwaan
Multifeuille Laitue Verte Erasmus	Rijk Zwaan
Batavia verte Picnic	Gautier
Batavia Vanoise	Gautier
Chêne verte Rodanice	Gautier
Chêne rouge Belgarde	Gautier
Laitue verte Colibry	Gautier
Laitue Rougette Rivale	Gautier
Mélange Gautier	vanoise, rodanice, belgarde, rivale, colibry, picnic gautier
Betterave Bull's Blood Soldier	Bejo
Epinard Renegade	Bejo
Poirée Bali	Bejo

3. Itinéraires techniques

Plants motte

Agriculture biologique, plein champ, Auxonne

Lolo rouge	Lolo verte		Lolo rouge	Lolo verte
Laitue verte	Laitue Rouge		Laitue verte	Laitue Rouge
Chêne verte	Chêne rouge		Chêne verte	Chêne rouge
Clairgeon	Clairgeon			

Plein Champ bio

4 rangs par planche, 1 plateau par rang
 intervalle 10cm sur le rang
 plantation en semaine 15 (12 avril)
 irrigation
 récolte 20 mai

Plants motte

Agriculture conventionnelle, plein champ, Auxonne

chêne rouge	lolo verte	lolo rouge	laitue verte	laitue rouge
oseille	oseille rouge	épinard	poirée	betterave
clairgeon	chêne verte	mizuna verte	mizuna rouge	roquette

plantation sur 3 rangs, 1 plateau par rang
 intervalle 15 cm sur le rang
 plantation semaine 15
 récolte 20 mai

Semis

Agriculture conventionnelle, plein champ, Auxonne

semis sur 3 rangs, à 20 gr/ml soit env. 60 gr/ml de planche, en microparcelles de 2 m de long, en PC
 clairgeon : 3 graines / trou, 5cm sur le rang, 3 rangs différents
 semis Plein Champ le 21 août 2017, 16 microparcelles + 6 individuelles, soit 22 microparcelles
 récolte le 12 octobre

Semis

Agriculture conventionnelle, sous abris, Auxonne

semis sur 3 rangs, à 20 gr/ml soit env 60 gr/ml de planche, en microparcelles de 2 m de long, en PC clairgeon : 3 graines / trou, 5cm sur le rang, 3 rangs différents
semis sous tunnel le 15 septembre, 16 microparcelles + 6 individuelles, soit 22 microparcelles
récolte en novembre

Semis

Agriculture conventionnelle, sous abris, Messigny et Vantoux

semis sur 5 rangs, à 30 gr/ml, soit env 150 gr/ml de planche, en microparcelles de 2 m de long, sous tunnel clairgeon : les 6 variétés en aléatoire, sur 4 rangs,
semis le 24 août 2017, 16 microparcelles + cresson + mélange ducrettet, soit 18 microparcelles
récolte le 12 octobre

Observations en cours de végétation :



Essai plein champ à partir de mottes (mai 2017)



Essai sous tunnel à partir de semis (septembre 2017)

4. Résultats

Plants plein champ

Plants fournis par Cellier	semencier	conv	AB	note globale	Mildiou (bio)
Clairgeons Mélange	vanoise, javanice, belgarde, rivale, kuzxo, picnic gautier	x	x	TB	mauvais
Lolo Multifeuille Rouge Telex	Rijk Zwaan	x	x	TB	TB
Lolo Multifeuille Verte Expertise	Rijk Zwaan	x	x	TB	TB
Multifeuille F de Ch Blonde Cousteau	Rijk Zwaan	x	x	B	B
Multifeuille F de Ch Brune Xandra	Rijk Zwaan	x	x	B	AB
Multifeuille Laitue Rouge Seurat	Rijk Zwaan	x	x	B	AB
Multifeuille Laitue Verte Erasmus	Rijk Zwaan	x		B	
Lolo Multifeuille Laitue Verte Aquino	Rijk Zwann	x	x	AB	AB
Roquette	Voltz	x		TB	
Betterave Bull's Blood (jeune pousse)	Voltz	x		B	
Epinard Banjo (jeune pousse)	Voltz	x		B	
Mizuna Early (jeune pousse)	Voltz	x		B	
Mizuna Rouge (jeune pousse)	Ducrettet	x		/	
Oseille	Clause	x		AB	
Oseille Rouge Scarlet	Voltz	x		AB	
Poirée Rubis (jeune pousse)	Voltz	x		TB	

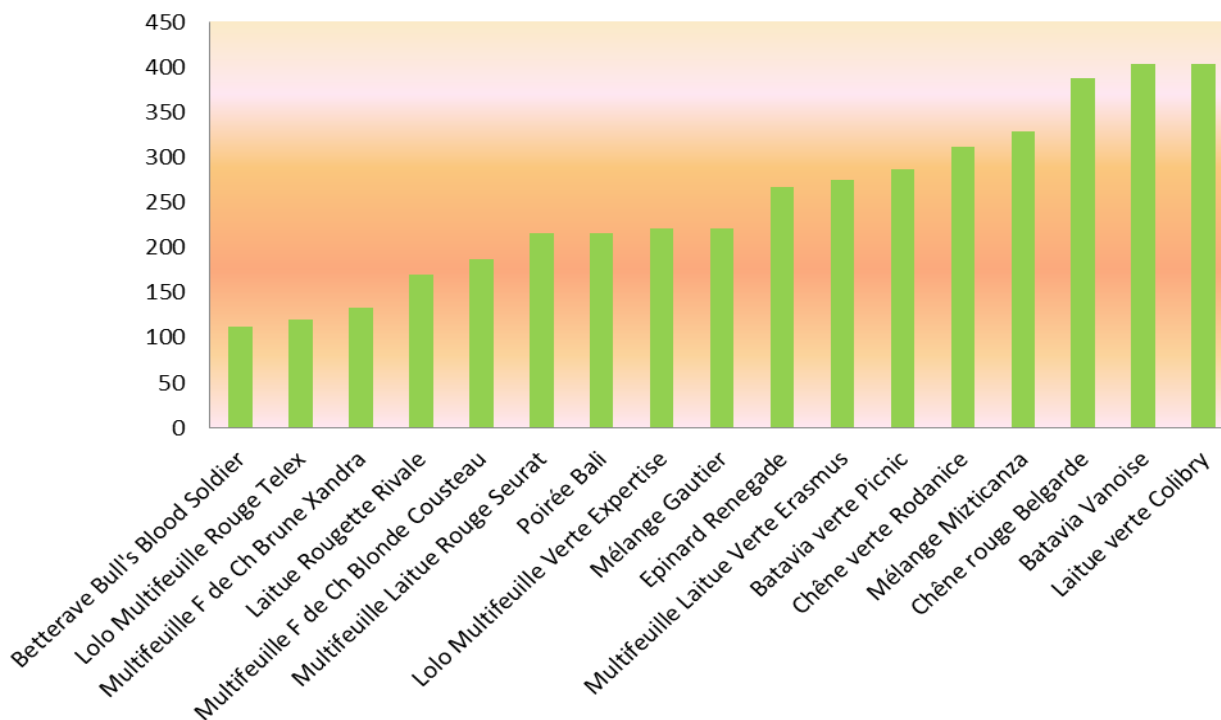
Note mildiou : aucune protection mais aucune attaque sur l'essai conventionnel

Semis plein champ et sous abris

espèce / variété	semencier	Plein champ		tunnel	
		note globale	mildiou	note globale	mildiou
Lolo Multifeuille Rouge Telex	Rijk Zwaan	AB	AB	AB	B
Lolo Multifeuille Verte Expertise	Rijk Zwaan	TB	TB	TB	TB
Multifeuille F de Ch Blonde Cousteau	Rijk Zwaan	B	AB	B	AB
Multifeuille F de Ch Brune Xandra	Rijk Zwaan	AB	AB	AB	AB
Multifeuille Laitue Rouge Seurat	Rijk Zwaan	B	B+	B	B-
Multifeuille Laitue Verte Erasmus	Rijk Zwaan	B	B+	B	B+
Batavia verte Picnic	Gautier	B	B+	B	B
Batavia Vanoise	Gautier	B-	B	B	B
Chêne verte Rodanice	Gautier	AB	AB	B	B
Chêne rouge Belgarde	Gautier	AB	AB-	B+	B
Laitue verte Colibry	Gautier	mauvais	AB	TB	B
Laitue Rougette Rivale	Gautier	AB	AB	AB	B
Mélange Gautier	vanoise, rodanice, belgarde, rivale, colibry, picnic gautier	AB	AB	B	B
Betterave Bull's Blood Soldier	Bejo	B		B	
Epinard Renegade	Bejo	B		B	
Poirée Bali	Bejo	AB		B	
Mizuna verte		TB		B	
Roquette Redscud	Voltz	B		B	
Roquette cultivée	Fabre	B		B	
Moutarde Metis	Voltz	AB		AB	
Epinard Red Cardinal	Beaumaux	mauvais		AB	
Cresson alénois	Ducrettet			AB	
Mélange	Ducrettet			B	B

A noter l'excellente qualité sanitaire et gustative de la variété de lolo verte Expertise (RZ).

masse nette (g/ml)



5. Synthèse

Semis ou plants ?

Les deux techniques se sont montrées concluantes, le salissement étant finalement resté faible sur le rang de par la densité des semis, les interrangs pouvant facilement être binés.

En bio, seule la plantation en mottes a été pratiquée pour limiter l'enherbement mais la question du semis peut se poser par sa facilité et son faible coût de mise en œuvre, au vu des bons résultats des semis sur les autres sites d'expérimentation.

Tunnel ou plein champ ?

La production en plein champ a permis de faire 2 coupes, que les jeunes pousses soient issues de mottes ou de semis, alors que sous tunnel, pour les semis d'automne, 3 coupes ont pu être possibles dont une en mars 2018.

Clairgeon ou espèces séparées ?

Les mottes en clairgeon (mélange de plusieurs variétés de laitues dans chaque motte) présente une facilité de récolte puisque le mélange est fait lors de la récolte. Il permet en outre de moins manipuler les jeunes feuilles qui sont fragiles.

Néanmoins, dans les variétés proposées en clairgeon, certaines étaient sensible au mildiou (en particulier Belgarde (G)), rendant parfois impossible la récolte ou très fastidieuse et de fait très coûteuse puisqu'il fallait trier les feuilles saines. De plus, ces variétés sensibles ont contribué à la propagation rapide de la maladie au reste des variétés.

Par ailleurs, des rangs ou carrés menés en espèces différenciées permettent une récolte à un stade homogène de chaque espèce et de choisir les jeunes pousses pour avoir un mélange harmonieux et volumineux. Cela limite aussi les risques sanitaires.

6. Conclusion

Les jeunes pousses présentent un double intérêt :

Ajouter un produit à la gamme proposée aux clients

Disposer de salades en fin d'automne et surtout en début d'année, période où les salades pommées poussent trop lentement et sont trop petites pour être récoltées.

La production en espèces séparées offre plus de souplesse de composition de mélanges et limite les risques de maladies

La plantation en mottes permet plus de précocité pour la récolte, critère important en particulier pour le début d'année.

La production à partir de semis est aisée à mettre en œuvre et donne de très bons résultats mais demande une vigilance particulière quant à l'entretien en cours de culture par binage.

Protection des végétaux, que dit la réglementation ?

Pour protéger vos cultures, il est parfois nécessaire de réaliser des traitements. La mise sur le marché et l'utilisation de ces produits sont encadrées par le règlement européen n°1107/2009 et la loi française qui en découle, loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 avril 2014. S'ajoute également le règlement européen sur l'agriculture biologique, 889/2008. Que faut-il en retenir ?

Produits phyto : classique, biocontrôle et substances de base

Au sens européen, les produits phytopharmaceutiques sont des produits composés de substances actives, phytoprotecteurs ou synergistes. Les substances composant un produit phytopharmaceutique doivent être approuvées au niveau européen. Les substances actives sont classées de la manière suivante :

- Substance classique
- Substance à faible risque
- Substance de base, substance non préoccupante dont la destination première n'est pas d'être utilisée à des fins de protection phytosanitaire.

Pour pouvoir être utilisé en France, un produit phytopharmaceutique doit disposer d'une autorisation de mise sur le marché (AMM).

Seuls les produits composés uniquement de substances de base n'en ont pas besoin.

La loi d'Avenir ajoute la notion de **produits de biocontrôle** et de **préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP)**.

Les produits de biocontrôle sont « **des agents ou produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures.** » Ils comprennent :

- Les **produits phytopharmaceutiques** comprenant des **microorganismes**, des **médiateurs chimiques** (phéromones, kairomones, ..) et des **substances naturelles** d'origine animale, végétale ou minérale. Ces produits ont donc besoin d'une AMM
- Les **macroorganismes** (coccinelles, chrysopes, ...) (sans AMM).

Les PNPP, obtenues par des procédés accessibles à tout utilisateur final, sont composées exclusivement :

- Soit de substances de base
- Soit de substances naturelles à usage biostimulant.

Le cas du Bio :

Le classement est le même. Les substances doivent cependant être inscrites dans le Règlement Européen sur l'Agriculture Biologique et posséder une AMM en France. Ainsi, tous les produits de biocontrôle et toutes les substances de bases ne sont pas spécialement utilisables en AB.

Pour quel type de produit le Certiphyto est-il obligatoire ?

Pour rappel, l'application de produits phytopharmaceutiques, et leur achat, nécessite la possession du Certiphyto. Il est donc également nécessaire pour les produits de biocontrôle et utilisables en AB. Seuls les médiateurs chimiques, phéromones et kairomones, et les substances de base en sont exempts.

Les biostimulants et les macro-organismes n'étant pas des produits phytopharmaceutiques, ils n'en ont pas besoin.

Pour plus d'info sur le [Certiphyto](#).

Huiles essentielles et purins :

Actuellement, seules **3 huiles essentielles** sont autorisées pour protéger les végétaux : huile de clou de girofle, huile d'orange douce et l'huile de menthe. Elles ne peuvent être utilisées que pour les usages indiqués sur la note de service de la DGAL (*cf suite*).

L'utilisation de plantes sous forme de macération / décoction / infusion est possible pour **un usage biostimulant si les plantes**, ou parties de plantes, **sont inscrites** à la pharmacopée figurant dans la liste de **l'article D. 4211-11 du code de la santé publique**, sous la forme dans laquelle elles y sont inscrites. Les préparations peuvent être réalisées à partir de plantes cueillies dans la nature ou achetées ; même sur internet.

L'utilisation de plantes **pour un effet de protection phytopharmaceutique** n'est possible que si elles apparaissent dans la liste des produits de biocontrôle ou substances de base.

Comment savoir si vous pouvez utiliser un produit ?

- Besoin d'informations sur un produit avec AMM ? (validité, biocontrôle ?, utilisable en AB ?, usages et doses, ...) le site de l'Anses, [E-phy](#) vous permet de rechercher un produit (rubrique PPP pour les produits phytopharmaceutiques, rubrique MFSC pour les matières fertilisantes).

- **Liste des substances de base** (agriculture conventionnelle), la « [data base Pesticides](#) », de l'union Européenne (en Anglais) vous permet d'avoir accès à la liste des substances de base autorisées. Pour cela : cliquer sur « **Advanced search** » et dans **type** sélectionner « **basic substance** ».
- **La liste de produits de biocontrôle** est disponible sur [le site du bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation](#). Elle est mise à jour plusieurs fois par an (*en lien la liste du 28/09/2018, si elle est abrogée, des liens vers la liste actuelle seront présents*).
- **La liste des substances autorisée en AB :**
 - *pour la liste *des produits sous AMM* (produit classique, biocontrôle, biostimulant) et leur(s) usage(s) cliquer sur « **liste des produits et usages (format Excel)** » en bas de la page, dans l'onglet « outils pratiques » de la page de l'[INAO](#).
 - *pour la liste *des substances de base et leur(s) usage(s)*, cliquer sur « **liste des substances de base (format Excel)** », même chemin d'accès que précédemment. L'ITAB vient également de sortir un site sur [les substances de base et leur\(s\) usage\(s\)](#).
- **La Liste des plantes** pouvant être utilisées pour un **usage biostimulant** selon [l'article D. 4211-11 du code de la santé publique](#)

Margot DULAIS, CRA BFC, chargée de mission maraîchage



La pépinière maraîchère de Chalezeule recrute !

La pépinière d'activités maraîchères de Chalezeule cherche des porteurs de projet pour l'année 2019.

Testez la production maraîchère biologique pendant 1 à 3 ans.

Vous bénéficiez d'un accompagnement technique de maraîchage et de gestion d'entreprise.

2 formules de mises à disposition :

- Maraîchage mécanisé : 1,5 ha AB | 1 000 m² de tunnels | tracteur & outils
 - Sur petite surface : 7 500 m² AB | matériel de culture
- Foncier et tunnels gratuits la première année**

Pour candidater :

Envoyer CV et lettre de motivation par courriel à :
environnement@grandbesancon.fr

Renseignements et visites :

Grand Besançon
Service Environnement
Tél. 03 81 87 88 68
environnement@grandbesancon.fr



L'appel à projet : [ici](#)

La brochure de présentation de la pépinière d'activités : [ici](#)

Pour vous accompagner dans votre projet:

Coopilote pour l'appui à la gestion d'entreprise

Les Jardins de Cocagne pour les techniques maraîchères

La Chambre d'agriculture pour votre installation une fois sorti de pépinière





Programme Technique Automne - Hiver

OCTOBRE 2018

Journée Sol Maraichage :

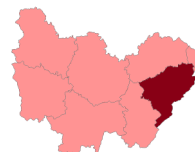
« Le sol : l'observer, le comprendre pour optimiser sa fertilité »

22 octobre de 9h à 17h

ECOLE VALENTIN et FRANOIS

Intervenant : Christian BARNEOUD, CRA BFC

Contact : Margot DULAIS (CRABFC) -03 81 54 71 52



FÉVRIER 2019

Formation :

« Produire des petits fruits en agriculture biologique : Fraise – Framboises – Cassis – Groseilles – Mûres - Myrtilles »

4, 5 et 6 février 2019

INSCRIPTION IMPERATIVE AVANT LE 04 JANVIER 2019

Lieu à définir

Intervenant : Stéphane Martignac, formateur et paysan en Bio en Corrèze, conseiller en petits fruits rouges

Contact : Antoine NEY (CRA BFC) -03 63 08 51 04

Formation :

« Plantes de services en maraichage et production d'aubergines bio sous abris »

11 février journée

BRETENIERE

Intervenant : Catherine MAZOLLIER, GRAB

Contact : Anne-Laure GALIMARD (CA 21) -



Formation :

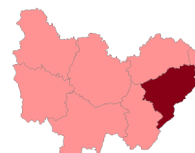
« Production d'aubergines et de poivrons bio sous abris »

12 février journée

ECOLE-VALENTIN

Intervenant : Catherine MAZOLLIER, GRAB

Contact : Antoine NEY (CRA BFC) -03 63 08 51 04



Formation :

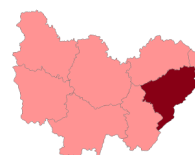
« Optimiser ses cultures de pommes de terre »

Février 2019, à confirmer

ECOLE-VALENTIN

Intervenant : Denis JUNG, Planètes Légumes

Contact : Antoine NEY (CRA BFC) -03 63 08 51 04



Bulletin édité par la Chambre Régionale
d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté

Coordination et renseignements : Antoine Ney

Tel : 03 63 08 51 04 - antoine.ney@bfc.chambagri.fr

Avec la participation financière de :



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE